# Comparaison avec Genève, Maurice et Dubaï

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

## Genève et l'Inde

La relation de la Suisse avec l'Inde a été façonnée par la gestion de fortune davantage que par l'investissement direct. Pendant de nombreuses années, les comptes bancaires suisses détenus par des résidents indiens ont été au centre du débat indien sur la fortune non déclarée, un débat dans lequel Singapour n'était qu'une cible secondaire. Depuis l'introduction de l'échange automatique de renseignements, que la Suisse et l'Inde appliquent, cette question a perdu beaucoup de son acuité, comme le décrit la partie E de l'ouvrage consacré à Genève pour la Suisse en général.[1] La relation économique s'est entre-temps déplacée vers le commerce et l'investissement. L'accord de partenariat commercial et économique (TEPA) entre l'Inde et les États de l'AELE, signé à New Delhi le 10 mars 2024, comporte l'engagement des États de l'AELE de promouvoir des investissements de 100 milliards de dollars US en Inde sur quinze ans, dans le but de créer un million d'emplois. Il est entré en vigueur le 1er octobre 2025.[2]

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

La convention fiscale entre la Suisse et l'Inde illustre aussi les difficultés que Singapour connaît bien. Après que la Cour suprême de l'Inde eut jugé en 2023 que la clause de la nation la plus favorisée figurant dans les conventions indiennes ne s'applique pas sans notification distincte, la Suisse a suspendu l'application de cette clause dans sa convention avec l'Inde à partir du 1er janvier 2025.[3] Genève et Singapour font donc face au même partenaire : une économie vaste et en croissance qui accueille volontiers les capitaux étrangers, tout en imposant sa propre lecture des conventions. La différence tient à la fonction. Genève gère à distance la fortune privée indienne et négocie des matières premières indiennes. Singapour se trouve directement sur le chemin des capitaux qui entrent en Inde.

## Maurice

Maurice est le point de comparaison le plus proche. Sa convention avec l'Inde lui a valu la première place parmi les sources d'IDE en Inde pendant deux décennies, jusqu'à ce que le protocole de 2016 supprime l'exonération des plus-values pour les nouveaux investissements. La convention singapourienne a été liée à la convention mauricienne de 2005 à 2017, de sorte que le sort des deux places était juridiquement lié. Singapour a depuis dépassé Maurice parce qu'elle offrait plus qu'une convention : un secteur des services financiers développé, une autorité de surveillance de réputation internationale, une importante communauté professionnelle indienne et un marché régional au-delà de l'Inde. L'ouvrage consacré à Genève relevait que Maurice joue un rôle similaire pour l'investissement en Afrique. La leçon pour Singapour est que les avantages conventionnels sont temporaires, alors que les qualités d'une place financière durent.

## Dubaï

Dubaï et Abou Dhabi concurrencent Singapour pour les affaires indiennes dans d'autres segments. La diaspora indienne dans le Golfe est nombreuse, le vol depuis Mumbai est court, et l'absence d'impôt sur le revenu attire les entrepreneurs indiens et les familles fortunées. L'IFSCA a conclu un protocole d'accord avec l'Abu Dhabi Global Market en décembre 2020, quelques mois après celui conclu avec la

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière). Les points forts de Dubaï résident dans le commerce, l'immobilier, l'or et l'installation personnelle des familles indiennes. Ceux de Singapour résident dans les capitaux institutionnels, la gestion de fonds et la structuration des investissements en Inde. Le chapitre III de la partie K compare les places en détail.

## En chiffres

Première convention fiscale entre l'Inde et Singapour : 20 avril 1981. Convention actuelle : signée le 24 janvier 1994, en vigueur le 27 mai 1994. Protocoles : 29 juin 2005 (en vigueur le 1er août 2005), 24 juin 2011 (en vigueur le 1er septembre 2011) et 30 décembre 2016 (en vigueur le 27 février 2017, règles sur les plus-values à partir du 1er avril 2017). Seuil de dépenses de la limitation des avantages : 200 000 S$ ou 5 millions de roupies par an. Ordonnance d'application du MLI en vigueur à Singapour : 1er octobre 2019. CECA : signé le 29 juin 2005. Résidents indiens de Singapour au recensement de 2020 : 362 274, soit 9,0 %. IDE cumulés en fonds propres en Inde, d'avril 2000 à mars 2026 : 787,72 milliards de dollars US, dont 24,72 % pour Singapour et 23,71 % pour Maurice. IDE en fonds propres en provenance de Singapour en 2025-2026 : 19,80 milliards de dollars US. Commerce bilatéral en 2025-2026 : 36,1 milliards de dollars US. Exposition de Temasek à l'Inde : 7 % (31 mars 2026). SGX Nifty : lancé le 25 septembre 2000, transféré à GIFT City sous le nom de GIFT Nifty le 3 juillet 2023. IFSCA : créée le 27 avril 2020, protocole d'accord avec la MAS le 17 juin 2020. Fonds de GIFT City au 30 juin 2025 : 177 gestionnaires, 272 fonds, 22,11 milliards de dollars US d'engagements.

## Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie E, chapitre III, « La fin du secret bancaire à l'égard des autorités fiscales étrangères (2008-2018) ». ↩
2. AELE, « India » (efta.int, consulté en novembre 2026) : TEPA signé le 10 mars 2024, en vigueur depuis le 1er octobre 2025 (communiqué conjoint du 1er octobre 2025) ; Wikipedia, « India–EFTA Trade and Economic Partnership Agreement » (consulté en novembre 2026) : signé le 10 mars 2024 à New

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Delhi ; les États de l'AELE se sont engagés à investir 100 milliards de dollars US sur 15 ans en Inde, en vue de créer environ un million d'emplois. ↩

3. Cour suprême de l'Inde, *Assessing Officer v Nestlé SA*, arrêt du 19 octobre 2023 ; communication du Département fédéral des finances de décembre 2024 sur la suspension de la clause de la nation la plus favorisée du protocole à la convention de double imposition entre la Suisse et l'Inde avec effet au 1er janvier 2025. ↩

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com